

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

...

4. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

TERRITOIRE

Je n'ai qu'une information qui vise simplement à dire que je n'ai pas eu connaissance par le Département de sa volonté d'initier une procédure de plan de site sur la Gradelle.

MOBILITÉS

Concernant le projet « Voie verte – CEVA », je souhaiterais vous indiquer que nous avons été saisis d'un avant-projet de convention, entre les chemins de fer fédéraux (CFF) et les Communes de Genève, Cologny, Chêne-Bourg, Thônex et de Chêne-Bougeries, relative à la réalisation d'un axe de mobilité douce et de compensations écologiques.

Cet avant-projet ne comportant que des obligations faites aux Communes, les Villes de Thônex et de Genève ont formellement sollicité un délai concernant la transmission de leurs commentaires aux CFF.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé de suivre les travaux du groupe technique juridique qui est constitué à cet effet autour de la commune de Thônex.

Par ailleurs, nous avons été informés, hier 6 courant, que la direction du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève avait formellement demandé qu'une servitude d'usage public soit inscrite en sa faveur sur les futures parcelles CFF comprenant la « Voie verte – CEVA », ceci conformément aux dispositions contenues dans une convention signée, le 27 mars 2008, entre les CFF, l'État et la Ville de Genève.

En conséquence, cette dernière n'entrera pas en matière sur le détail des modalités de la convention proposée par les CFF, tant que ce principe n'est pas acquis.

De plus, les Communes souhaitent être informées du futur statut foncier des emprises provisoires de la procédure d'adoption des plans, de part et d'autre de l'emprise définitive CFF, à savoir si la propriété de l'État sera maintenue sur lesdites emprises provisoires ou si ces dernières seront finalement cédées aux CFF.

La présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Rodéos sur le chemin de la Gradelle

Je reviens sur la problématique qui nous a été signalée par Madame Bisanti lors de la précédente séance du Conseil municipal.

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015

Extrait du procès-verbal

Par le passé, la police municipale a enregistré plusieurs doléances concernant le bruit aux abords de la station Shell dans le quartier de la Gradelle.

Tant la police cantonale que municipale sont intervenues à réitérées reprises principalement en 2012 et 2013, notifiant des contraventions.

En relation avec cette problématique, depuis plus d'une année, nous n'avons plus enregistré de doléances et/ou de signalements; la police cantonale nous a également confirmé ne plus avoir eu à traiter de plaintes depuis de nombreux mois.

Cela étant, il est reconnu que plus bruyante encore que les voitures, les motos génèrent une pollution sonore particulièrement fastidieuse et peuvent ainsi facilement réveiller des riverains la nuit. Ainsi, les prescriptions fédérales contre le bruit vont se durcir, les clapets et silencieux, qui permettent de contourner les contrôles de police ne seront plus homologués dès 2016, bien que ceci ne concerne que les nouveaux véhicules.

En cas de doléances, il y aura lieu de proposer à votre interlocutrice ou interlocuteur de s'adresser à la police municipale ou à la police cantonale.

Ce n'est qu'en cas de nouvelles plaintes, documentées par le biais des mains-courantes, que le Conseil administratif pourra solliciter, cas échéant, des contrôles ciblés contre le bruit, auprès de la BTE (Brigade des transports et de l'environnement) qui dispose du matériel technique adapté.

Cours d'éducation routière impartie par la police municipale aux élèves des écoles primaires.

La police municipale, en étroite collaboration avec la direction des Écoles primaires et les enseignantes et enseignants d'éducation physique, ont mis sur pied des cours pratiques d'éducation routière dans les préaux de l'école, à vélo et en trottinette, tout en expliquant sur le terrain les règles de circulation en s'appuyant sur la configuration des routes de chaque quartier attenant aux diverses écoles.

Par ailleurs, notre Conseil administratif a souhaité que le service communal des Routes procède au marquage d'un jardin de circulation dans le préau de l'Ecole de Chêne-Bougeries, afin de faciliter la mise-en-place de mini-cônes et d'obstacles, permettant à nos élèves de s'exercer à la sécurité routière de manière ludique, sous la direction de nos agents de police et assistants de sécurité.

AFFAIRES SOCIALES

Une séance du Groupe de pilotage « FASe Trois-Chêne » a eu lieu, le 22 avril dernier, à Chêne-Bourg.

À cet égard, il convient de saluer tout particulièrement la qualité du travail et du rapport produit pour l'occasion par les TSHM.

Par ailleurs, un DVD a également été produit afin d'expliquer les diverses missions de ces derniers.

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

Ce DVD sera bientôt en ligne sur notre site Internet et fera l'objet d'une présentation en début de la prochaine législature.

Sachez encore que, lors de sa séance du 30 avril dernier, le Conseil administratif a décidé d'octroyer une subvention, d'un montant de CHF 5'000.-, en faveur de Caritas Suisse pour son programme d'aide aux victimes du récent tremblement de terre au Népal, étant encore précisé que ce montant sera prélevé sur le fonds d'aide en cas de catastrophe, et que cette donation ne préjuge en rien d'autres subventions, qui pourraient être accordées en faveur des victimes par l'intermédiaire d'une association active dans le pays déjà soutenue dans le cadre de notre programme communal d'aide au développement.

Pour conclure ce chapitre, sachez encore que les formulaires relatifs aux demandes d'aides financières formulées par les associations dans le cadre de l'aide au développement et de l'aide sociale Genève, seront tout prochainement en ligne sur notre site www.chene-bougeries.ch.

La dernière séance de pilotage de l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi a eu lieu le 29 avril.

À cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que, à la lumière des statistiques arrêtées au 31 mars de l'année en cours, 28 % des clients de l'Antenne provenait de Chêne-Bougeries.

Ce chiffre est, par ailleurs, régulièrement à la hausse depuis quelques années.

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Les inscriptions dans nos différentes institutions sont actuellement en cours de finalisation. Les parents recevront une confirmation, positive ou négative, dans le courant du mois.

Toutes nos places dans l'EVE « La Maternelle » et au « Nouveau Prieuré » ont été pourvues, à savoir respectivement 25 et 60 places.

Concernant nos jardins d'enfants, le « Petit Manège » démarera lui aussi à effectif complet dès la prochaine rentrée, avec 22 enfants, 5 matinées par semaine, et 16 enfants tous les après-midis, sauf le mercredi.

Concernant les « Castagnettes », il reste encore beaucoup de places puisque seules 10 places sont occupées les matins, sur les 22 disponibles, et 7 places l'après-midi, sur les 15 à disposition, et que, par ailleurs, aucun enfant n'est en liste d'attente.

Des annonces ont donc été mises dans la *Tribune de Genève* et dans *Le Chênois* afin de promouvoir cette institution.

Après son congé maternité, Mme Sophie Lebigre qui avait repris ses activités à 50 % au BuPe, a donné sa démission pour le 30 juin prochain.

Sachez encore que M. Alexandre Fouchault a pris ses fonctions au BuPE, le 20 avril dernier, en qualité de gestionnaire à 80 %.

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015

Extrait du procès-verbal

Concernant la crèche du « Nouveau Prieuré » et en l'absence, à ce jour, d'un arrêté du Conseil d'État validant formellement la délibération prise par votre Conseil concernant la création et la dotation initiale de la Fondation, il n'était tout simplement pas possible de convoquer, à ce jour, une séance constitutive par-devant notaire.

Cela étant, une séance informelle a réuni, hier 6 mai, les membres du Conseil de Fondation afin de leur présenter l'état d'avancement des diverses démarches entreprises à ce jour, en vue de l'ouverture programmée de la crèche, et afin de discuter plus avant de diverses modalités organisationnelles.

Enfin, dans le domaine de la Jeunesse, le Conseil administratif a décidé d'entrer en matière concernant une demande formulée par la responsable et la trésorière de la Ludothèque de Chêne-Bougeries, consistant à pouvoir disposer d'un local à proximité du parc Sismondi, afin d'y entreposer du matériel qui serait utilisé dans le cadre d'animations qui auraient lieu les jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 juillet prochain, entre 15 h 00 et 18 h 00.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé d'octroyer à la Ludothèque une subvention supplémentaire 2015, d'un montant de CHF 10'000.-, destiné à l'achat de deux jeux géants, ainsi qu'à couvrir les frais de fonctionnement liés à ces nouvelles animations prévues les jeudis.

CULTURE

Bilan

Je souhaiterais, en premier lieu, saluer l'engagement des équipes pédagogiques de l'École du Belvédère suite à **l'exposition de calligraphie persane et orientale**.

En effet, une exposition, réalisée par les élèves, sera visible durant tout le mois de mai dans les couloirs de l'école.

Cela démontre que nos expositions d'automne, où les classes sont reçues pour des visites animées, savent retenir tout l'intérêt des enfants, quel que soit le thème choisi.

La seconde conférence du cycle Jean-Jacques Gautier, qui a eu lieu **le mardi 21 avril, à 20 h 00, avec pour thème « Henri Dunant et les Croix Rouges, son combat, son héritage »**, a conquis la centaine de personnes venues écouter les deux conférenciers Mme Corinne Chaponnière, journaliste et docteur en lettres, et M. François Bugnion, docteur en sciences politiques et membre du comité du CICR depuis 2010.

Très complémentaires et spécialistes du sujet, ces deux intervenants ont mené le débat pour le plus grand intérêt d'un public très participatif.

Le lancement de la saison musicale a eu lieu **le mardi 28 avril, à 20 h 00, à la salle communale avec l'Orchestre Buissonnier pour son traditionnel Concert de Printemps**, lequel a réuni quelques 120 mélomanes.

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015

Extrait du procès-verbal

Les assises des écoles de musique ont eu lieu le 30 avril. M. Borda d'Agua en parlera dans les communications des commissions.

Les événements à venir

Dès demain, pour ceux qui n'ont pas pu assister tantôt au vernissage et **jusqu'au 25 mai, l'Espace Nouveau Vallon accueille, pour les 100 ans du Chênois, l'exposition « 100 ans de presse communale dans les Trois-Chêne ».**

Nous vous invitons à venir nombreux découvrir toute l'histoire du journal et son évolution, ainsi que celle de la presse et de l'imprimerie au cours des 100 dernières années.

Je remercie ici vivement l'implication de M. Flavio Borda d'Água qui s'est engagé pour que cette exposition soit la plus complète possible avec Mme Karina Lorenzini, tous deux historiens. C'est grâce à leur travail, en fouillant les archives, que nous avons pu mettre sur pied cette rétrospective d'un journal, dont l'histoire n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, mais qui est toujours un journal extrêmement lu et attractif.

Le 26 mai, nous nous retrouverons pour le traditionnel repas du corps enseignant, à 19 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

À cet égard, je vous remercie, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, de confirmer votre présence d'ici au 12 mai auprès de notre service culturel.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Concernant les Bâtiments et Infrastructures, et comme annoncé lors de la dernière séance de votre Conseil, la commission homonyme a été saisie, lors de sa dernière séance du 20 avril 2015, d'un crédit complémentaire, d'un montant finalement arrêté à CHF 45'000.- TTC, destiné à divers travaux dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries.

Cet objet figurera, par ailleurs, à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 12 mai 2015.

Sachez également que le Conseil administratif a reçu, lors de sa séance du jeudi 30 avril dernier, les époux Danielle et Léon Meynet concernant le devenir des parcelles situées dans le périmètre nord-ouest du village de Chêne-Bougeries, dont ces derniers sont propriétaires, ceci en présence de MM. Yannos Ioannides et Loïck Nossent, représentants du Comptoir Immobilier Genève, lesquels avaient récemment établi un rapport d'expertise concernant les valeurs de transactions relatives aux parcelles N°s 434, 435 et 437 du cadastre de Chêne-Bougeries. Je vous rappelle que l'objectif est la maîtrise foncière du Village, l'achat de ces parcelles permettrait enfin à la commune de relier et d'unifier les parcelles déjà en sa possession.

Dans le domaine de la gestion financière communale, je souhaiterais vous signaler que le Conseil administratif a préavisé favorablement le projet relatif à l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, lors de la dernière assemblée générale de l'ACG, qui a eu lieu hier soir.

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

DIVERS

Sachez encore que la séance ACG, du 22 avril dernier, a été consacrée presque exclusivement à la problématique du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, et que c'est dans ce cadre-là que sera traitée la problématique des parcomètres et horodateurs, laquelle avait fait l'objet d'un courrier des trois communes chênoises, à l'attention de Mme Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG.

Pour conclure, vous recevrez bientôt, à l'instar de l'ensemble de nos communiers, un tout ménage relatif à la problématique des punaises de lit. Ce « flyer » contiendra diverses recommandations relatives à leur élimination et a été établi en partenariat étroit avec la Direction générale de la santé du DEAS.

M. Locher profite de répondre directement à Mme Hochuli suite au courrier que Mme la Présidente a lu en début de séance. Ledit courrier lui a été transmis. Ce n'est que la quatrième fois au cours de cette législature que Mme Hochuli l'aura dénoncé. Elle l'a déjà fait le 8 février 2013, le 20 septembre 2013 et le 21 novembre 2013. Concernant le dernier courrier, M. Locher pense que la commune sera interpellée par l'Etat et qu'il faudra se justifier. Il faudra examiner avec les mandataires le coût que cela représentera pour la collectivité.

Pour répondre dans un premier temps à Mme Hochuli, lorsqu'elle parle de la diversité concernant des vitrages et leur encadrement, il faut savoir que les matériaux et les teintes avec leur numéro de référence ont été transmis au Service des monuments et des sites, suite à une demande de préavis reçue en mai 2014. Ensuite, concernant le choix de la peinture couleur blanc vif, identique à celle de la façade d'origine, simplement, la peinture est récente et forcément moins sale que la précédente. Dans le cadre du souci exprimé par Mme Hochuli de préserver et de rendre son aspect original au lieu, il lui suggère de militer pour un nettoyage complet des façades des bâtiments de la Gradelle.